

RUBRIQUE N° 3 : Nomenclature du dernier emploi occupé

Si deux emplois ont été exercés en même temps, privilégier l'emploi principal (auquel vous consacrez le plus de temps en moyenne).

- 1 Agriculteurs exploitants
- 2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- 3 Cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 Professions intermédiaires, techniciens, agents de maîtrise
- 5 Employés
- 6 Ouvriers qualifiés
- 7 Ouvriers non qualifiés, ouvriers spécialisés et manœuvres

RUBRIQUE N° 4 : Pièces à fournir (photocopies pour compléter le dossier)

1. Pour les activités salariées : bulletins de salaires et/ou certificats de travail.
 2. Pour les activités non salariées : fournir l'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSSAF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).
 3. Pour les activités bénévoles : une attestation d'activité de l'(des)organisme(s) bénéficiaire(s) de(s) activité(s).
 4. Pour tous les candidats : diplôme(s) et/ou attestation(s) de formation, le cas échéant.
- Je soussigné(e) déclare l'exactitude des informations portées dans le présent dossier et accepte qu'elles soient communiquées aux évaluateurs et membres de jury habilités par le Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour la validation des acquis de l'expérience.
- Je déclare sur l'honneur ne déposer qu'une seule demande de validation pour l'année civile en cours pour le titre professionnel de :
.....
- Je déclare sur l'honneur ne pas déposer plus de trois demandes de validation pour des diplômes différents au cours de cette même année civile.

Fait à, le Signature du(de la) candidat(e)
à la validation :

**Document à adresser par courrier recommandé
avec accusé de réception au directeur départemental
du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de votre lieu de domicile.**



DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE POUR ACCÉDER À UN TITRE PROFESSIONNEL DÉLIVRÉ AU NOM DU MINISTRE CHARGÉ DE L'EMPLOI vu l'arrêté du 25 novembre 2002 du ministre chargé de l'emploi (voir notice explicative)



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de dépôt de la demande : 1 2 3 4 5 6 7 8
N° d'identifiant : 9 Dpt 11 12 année 13 14 mois 15 16 n° d'ordre 19

Décision de recevabilité de la DDTEFP favorable défavorable

Date de décision de la recevabilité : 22 23 24 25 26 27 28 29

**CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RECEPTION
À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
LA PLUS PROCHE DE VOTRE DOMICILE**

RUBRIQUE N° 1 : Informations concernant votre identité

Intitulé précis du titre professionnel ou du CCS pour lequel la demande est faite :

Code du titre TP ou du CCS (à remplir par l'administration)

Nom et Prénom : 41 70

Nom d'épouse (pour les femmes mariées) : 71 92

Adresse : 93 125

Code postal : 126 161

Commune : 162 166 167 198

Tél. domicile : 199 208

Autre (travail ou portable) : 209 218

Date de naissance : 219 220 221 222 223 226

Département de naissance : 227 229

Sexe : H F Nationalité : Française UE Hors UE

Qualification de votre dernier emploi occupé (y compris dans le cadre du bénévolat) : (voir rubrique n° 3)

Renseignements concernant votre situation actuelle (cochez la case qui correspond à votre situation) :

En situation d'emploi, précisez alors le statut de l'emploi occupé :

CDI CDD ou Intérim

Contrat aidé (CES, CEC, CIE, contrat en alternance, contrat jeune en entreprise, contrat emploi jeune)

Travailleur indépendant, artisan, profession libérale

Inactif

En recherche d'emploi : inscrit(e) à l'ANPE Oui Non

Si oui, depuis : -1 an 1 an à -2 ans 2 ans à -3 ans 3 ans ou plus

Êtes-vous indemnisé au titre de l'assurance chômage (ARE) ? Oui Non

Êtes-vous allocataire du RMI ? Oui Non

Êtes-vous allocataire d'autres minima sociaux que le RMI (ASS, API, AI, veuvage, AAH) ? : Oui Non

Êtes-vous travailleur handicapé ? Oui Non

Renseignements concernant votre niveau de formation (cochez les cases qui correspondent à votre situation) :

Dernière classe suivie :

Primaire, 6^e, 5^e, 4^e du collège, CPA, CPPN, ou CLIPA

3^e ou première année de CAP ou BEP

2nde, 1^{re} de l'enseignement général ou dernière année de CAP ou BEP

Terminale

1^{re} ou 2^e année de DEUG, DUT, BTS, école des formations
sanitaires et sociales ...

Classes de 2^e ou 3^e cycle de l'enseignement supérieur

Diplôme le plus élevé obtenu :

Aucun diplôme

Certificat d'étude primaire (CEP)

Brevet des collèges (BEPC)

CAP ou BEP

Baccalauréat général, technologique ou professionnel

DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau Bac +2

Diplôme de niveau Bac + 3 ou plus

NOTICE EXPLICATIVE

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE POUR ACCÉDER À UN TITRE PROFESSIONNEL DÉLIVRÉ AU NOM DU MINISTRE CHARGÉ DE L'EMPLOI

Vous avez au moins trois ans d'expérience professionnelle acquise au cours d'activités professionnelles salariées, non salariées ou bénévoles et vous souhaitez faire valider votre expérience par un titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Pour être autorisé à vous inscrire à une session de validation, vous devez compléter le formulaire joint et rassembler toutes les pièces nécessaires au traitement de votre demande. La nature des documents, qui vont vous être demandés, est précisée dans la **rubrique n° 4 du formulaire**.

Afin de vous aider à remplir ce formulaire, cette notice vous fournira des compléments d'explication, rubrique par rubrique. Cependant, si cela n'est pas suffisant, **n'hésitez pas à demander l'aide de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**. Dès que votre dossier est entièrement constitué, vous devez l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) la plus proche de votre domicile ou éventuellement de votre lieu de travail.

Conservez bien votre accusé de réception, car il fait foi de la date de réception de votre demande de validation

Le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle décidera de la suite qui sera donnée à votre demande. En cas de décision négative, vous recevrez un avis motivé de sa part. Si vous n'avez pas reçu de réponse à l'issue des deux mois suivant l'envoi de votre demande, vous pourrez considérer que celle-ci est acceptée.

Vous recevrez, alors, une convocation vous indiquant la suite de la procédure pour vous inscrire à une session de validation.

RUBRIQUE N° 1 du formulaire : Informations concernant votre identité et l'enregistrement de votre demande

Cette rubrique sert à vous identifier et enregistrer votre demande. Nous vous demandons de la remplir avec soin et de n'omettre aucune information.

• **Intitulé du titre :**

Vous devez inscrire l'intitulé exact du titre professionnel qui correspond à l'activité ou aux activités pour la(les)quelle(s) vous souhaitez faire valider vos acquis de l'expérience. Pour vous aider, la liste des titres professionnels et des activités qui les composent est disponible auprès des points relais conseils et des centres AFPA, sur le site du ministère chargé de l'emploi : www.travail.gouv.fr, ainsi que sur celui de l'AFPA : www.afpa.fr.

• **Dernier emploi occupé :**

Parmi les 7 catégories socioprofessionnelles qui vous sont proposées dans la rubrique n° 3 du formulaire, vous devez indiquer dans la case le numéro de celle qui correspond à votre situation. Si vous avez exercé en même temps, dans deux catégories différentes, il faut privilégier celle à laquelle vous avez consacré le plus de temps.

• **Niveau de formation :**

Si vous possédez déjà des diplômes (ou des titres), indiquez-les, même s'ils n'ont pas de lien avec la certification pour laquelle vous formulez cette demande. Pour cela, cochez la case correspondant au diplôme le plus élevé que vous avez obtenu.

Indiquez de la même façon la dernière classe que vous avez suivie, même si vous n'avez pas terminé l'année ou si vous avez échoué à l'examen.

TRÈS IMPORTANT

**Cette rubrique va servir à vérifier si votre expérience est en lien direct avec le titre que vous visez
Vous devez citer et préciser dans cette rubrique les activités en rapport avec le titre visé
que vous avez eu l'occasion d'exercer jusqu'à ce jour, en commençant par la plus récente**

Dans chacune des colonnes numérotées du tableau, vous devez indiquer dans les cases :

1. *Le type d'emploi que vous avez occupé* : regardez, pour vous aider, les intitulés de vos contrats de travail, éventuellement de vos feuilles de paie ou la dénomination des fonctions que vous occupiez.
2. *Le nom de l'entreprise ou de l'employeur auprès duquel vous avez exercé.*
3. *Indiquez dans la case le numéro qui correspond au type de contrat de travail* : 1 pour CDI (Contrat à Durée Indéterminée), 2 pour CDD (Contrat à Durée Déterminée) ou intérim et 3 si vous n'étiez pas salarié dans le cadre de cet emploi.
4. *Mettez dans la case le numéro qui correspond au statut qui était le vôtre* : 1 pour salarié, 2 pour bénévole et 3 pour travailleur indépendant, artisan ou profession libérale.
5. *Votre temps de présence pour chaque activité professionnelle exercée en lien avec le titre professionnel pour lequel vous demandez une validation* : temps complet ou temps partiel en indiquant le nombre d'heures par mois.
6. *La durée d'emploi* : date de début et date de fin de chaque période.
7. *Décrire les principales activités que vous avez exercées par rapport au titre professionnel que vous visez :*

En effet, dans un même emploi, vous avez pu exercer des activités et/ou des tâches différentes :

- expliquez ce que vous deviez réaliser ;
- détaillez les actions ou opérations que vous deviez entreprendre pour obtenir ce résultat, afin de faire apparaître la réalité de votre pratique professionnelle. Cette description décidera de la recevabilité de votre demande.

Pour faciliter la prise en compte de vos acquis, nous vous conseillons de détailler toutes les tâches que vous avez accomplies, dès lors qu'elles sont en lien direct avec le titre visé et même si elles ne vous semblent pas importantes.

C'est seulement lorsque vous aurez réuni l'ensemble des preuves des situations professionnelles que vous citez dans la rubrique n° 2 du formulaire que votre dossier sera complet et pourra être envoyé à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

N'oubliez pas de signer votre demande et de vérifier que vous avez bien lu et complété les déclarations sur l'honneur qui se trouvent à la fin du formulaire. Ces déclarations sur l'honneur sont obligatoires en vertu du décret n° 2002-615 du 26 avril 2002, article 3, alinéa 2.